

## Canicules, sécheresse, tensions électriques : le solaire sur bâtiment est une réponse immédiate qui doit être préservée

Alors que l'été nous a brutalement rappelé les conséquences du réchauffement climatique et l'urgence de nous adapter, seul un appel d'offres neutre de 500 MW est aujourd'hui prévu d'ici la fin de l'année pour les projets photovoltaïques (ainsi qu'un autre en janvier 2027 dans des modalités qui sont en cours de définition).

**A la suite d'une première note d'alerte au cours de l'été, un collectif élargi de développeurs photovoltaïques<sup>1</sup> rappelle que « ce calendrier des appels d'offres de la CRE revient à condamner à mort la filière du photovoltaïque sur bâtiments, toitures et ombrières, en contradiction avec plusieurs années de politiques publiques nationales et avec les stratégies de transition énergétique prioritaires dans les territoires ».**

*« Non seulement les volumes appelés sont très en dessous des engagements pris par le Gouvernement lors de la publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) en février 2026 et ne sont pas à la hauteur de l'enjeu qu'est la transition énergétique, mais la généralisation brutale des AO « neutres » crée un moratoire de fait sur le solaire sur bâtiment qui ne dispose plus de voie de financement. »*

Le collectif d'entreprises appelle le Gouvernement « à respecter ses engagements, à faire preuve de cohérence avec ses propres politiques publiques et à **donner de la visibilité à une filière industrielle prête à investir pour la transition écologique et la souveraineté énergétique de notre pays** », en publiant **2 appels d'offres « bâtiment » de 300 MWc d'ici à l'élection présidentielle 2027**, dans le respect de la PPE 3 publiée en février 2026 par ce même Gouvernement.

### L'été 2026 : un implacable rappel de la nécessité d'accélérer la transition énergétique

La France vient de connaître son été le plus chaud avec 53 jours en « vague de chaleur ». Les incendies qui ont ravagé des milliers d'hectares et la sécheresse sans précédent des sols ont eu un impact considérable sur les milieux naturels, humains et économiques. L'annonce d'un plan de soutien aux agriculteurs à hauteur d'un milliard d'euros pour couvrir une partie des pertes de ces seuls 53 jours illustre le coût colossal de l'inaction climatique pour les finances publiques.

Notons d'ailleurs que de nombreux agriculteurs qui ont recours à nos solutions, telles que des serres ou des ombrières agrivoltaïques, nous ont remonté des résultats prouvant que nos

---

<sup>1</sup> Représentant plus de 4 GW de capacités renouvelables déjà installées ou en exploitation, et plusieurs gigawatts de projets en développement ou visés à horizon 2030.

installations contribuent directement à la protection des rendements, et donc des revenus agricoles, en période de canicule et de sécheresse. Sans les ouvrages agrivoltaïques dont ils bénéficient déjà, ces agriculteurs seraient sur la longue liste des victimes économiques de la canicule.

Ajoutons à cela de nouveaux arrêts de réacteurs nucléaires, que ce soit à cause de la température des fleuves ou de l'afflux de méduses dans la Manche, et ce, alors même que les besoins en électricité augmentaient sous l'effet des fortes chaleurs.

La hausse des prix de l'électricité cet été a ainsi démontré que le ralentissement des renouvelables avait un coût dans la mesure où il a fallu recourir au gaz, plus coûteux, pour assurer l'équilibre du réseau. Développer le photovoltaïque sur bâtiments, c'est aussi permettre de produire au plus près des besoins pendant les heures les plus chaudes, de réduire les tensions sur le marché et de se protéger contre la volatilité des prix.

Le photovoltaïque sur bâtiments présente l'intérêt de délais de développement plus court, sans artificialisation, avec des solutions de raccordement généralement simples et rapides, et une très forte acceptabilité sociale, dans un moment où tous les signes convergent vers la nécessité et l'urgence de développer nos moyens de production d'électricité renouvelable.

Pourtant, dans une logique budgétaire court-termiste et fragmentaire (ne regardant que les dépenses et occultant les retombées positives directes et les économies sur d'autres filières), le Gouvernement assume de paralyser la filière photovoltaïque. Il sera extrêmement difficile de la relancer dans deux ou trois ans lorsque l'électrification reprendra de l'élan et que ce sera nécessaire, ce que prévoit entre autres les bilans de RTE.

Ces prétendues économies d'aujourd'hui vont rapidement se transformer en une casse sociale, et demain, par une hausse de la facture.

## **Une incohérence avec les stratégies nationales et territoriales**

Depuis les années 2010, la doctrine administrative constante est de prioriser le photovoltaïque sur toitures et sites artificialisés. Cette orientation se retrouve aussi chez de nombreux élus locaux, acteurs agricoles et associations environnementales.

*« Il est totalement incohérent de fragiliser la filière du photovoltaïque sur bâtiments alors même que les mesures issues de la loi APER (2023) obligent de nombreuses entreprises à équiper leurs toitures et parkings en installations photovoltaïques à l'horizon 2027, et que la loi Climat et résilience (2021) lutte contre l'artificialisation des sols. »*

Notons d'ailleurs qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026, seulement 10 à 15% des sites concernés par les obligations de solarisation de la loi APER étaient en conformité.

Concernant le secteur agricole, les projets au sol et sur toitures, ombrières ou serres, répondent à des enjeux distincts mais complémentaires. Pénaliser un segment ou favoriser l'autre reviendrait à exclure une grande partie des filières agricoles de l'accès aux solutions agrivoltaïques, dont le maraîchage, l'horticulture, la viticulture et l'arboriculture.

## Une décision brutale, déconnectée des réalités industrielles

*« L'absence totale de concertation et la soudaineté de cette généralisation des AO « neutre » ne sont pas compatibles avec la réalité des délais de développement et des conditions économiques des installations photovoltaïques. Il est vital pour les entreprises qui portent ces projets, qui ont réalisé des dépenses pour les études et mobilisé des équipes pour obtenir les autorisations d'urbanisme, de leur permettre de gérer la transition. »*

Il est à noter que, dans leur rapport relatif à l'optimisation du soutien financier public aux énergies renouvelables, M.M. Jean-Bernard LEVY et Thierry TUOT eux-mêmes ont appelé le Gouvernement à une généralisation « progressive » des AO « neutres », afin de laisser le temps à la profession de s'adapter.

## Des milliers d'emplois menacés, une réindustrialisation fragilisée

En France, le secteur photovoltaïque représente environ 45 000 emplois directs, dont la majorité est concentrée dans des activités aval caractéristiques des projets sur toitures (développement, installation et maintenance). Ces emplois sont portés par des TPE et PME locales, qui sont par nature non-délocalisables et qui dynamisent les territoires.

Ce calendrier prévisionnel des appels d'offres met en péril des milliers d'emplois, et l'annonce de plans sociaux n'est plus une menace, mais bien une réalité pour les entreprises de la filière. A date, une dizaine de moyennes et grandes d'entreprises du photovoltaïque ont annoncé un PSE. Auxquels il faut ajouter les suppressions non communiquées, particulièrement dans les plus petites structures.

Cette position du Gouvernement ruine aussi les efforts de réindustrialisation engagée en matière de production de panneaux photovoltaïques en France, à l'instar de l'abandon du projet de giga-factory « Carbon » à Fos-sur-Mer.

Là-aussi, la logique budgétaire visant à réduire le soutien au photovoltaïque a un autre coût pour les finances publiques, celui des plans sociaux et de la perte de dynamisme économique et de résilience industrielle.

**Le collectif d'entreprises appelle le Gouvernement « à respecter ses engagements, à faire preuve de cohérence avec ses propres politiques publiques et à donner de la visibilité à une filière industrielle prête à investir pour la transition écologique et la souveraineté énergétique de notre pays », en publiant 2 appels d'offres « bâtiment » de 300 MWc d'ici à l'élection présidentielle 2027, dans le respect de la PPE 3 publiée en février 2026 par ce même Gouvernement.**

## SIGNATAIRES



**Alexis Ano**  
Directeur général



**Sylvain Legrand**  
Directeur BU Solaire



**Flavien Pasquet**  
Directeur Exécutif Centrales Solaires



**Romain Butte**  
Directeur général



**Edouard Roblot**  
Directeur Energies Solaires



**Thomas de Moussac**  
Cofondateur  
Directeur général chargé du développement



**Hadrien Clement**  
Directeur général



**Gauthier Dieny**  
Directeur Général Délégué Innovation |  
Nouveaux marchés | Affaires Publiques



**François Guérin**  
Président



**Chloé Clair**  
Présidente



**Christophe Bouthors**  
Président



**Xavier Permingeat**  
Directeur d'activité Photovoltaïque



**Gilles Amendola**  
Directeur général